

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 14 octobre 2020 à 17h30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair André Rainville Pierre Brien
Normand Morin Louise Côté via Zoom

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

20.10.16

Ouverture de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 17h50, après avoir constaté le quorum.
Le greffier dépose le rapport de réception de l'avis de convocation.

20.10.17

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020

Sur proposition de monsieur André Rainville, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 est adopté.

20.10.18

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020

Il est proposé par monsieur Normand Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

16. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.
17. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020.
18. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

19. Finance et administration

- 19.1 Achat d'un déshumidificateur pour la caserne.
- 19.2 Vente de la rétro-caveuse John Deere 410 J.
- 19.3 Appropriation du surplus affecté.
- 19.4 Directive de changement – Parc des Générations.

20. Adjudication de contrat

- 20.1 Aménagement du bassin de rétention Acosta.

21. Ressources humaines

- 21.1 Abrogé.
- 21.2 Embauche d'un brigadier.

22. Questions du public

23. Levée de la séance extraordinaire du 14 octobre 2020.

Adopté

20.10.19

Finance et administration

20.10.19.1

Achat d'un déshumidificateur pour la caserne.

ATTENDU QUE La caserne de pompiers connaît de gros problèmes d'humidité dans ses locaux, atteignant parfois 95% d'humidité;

ATTENDU QU' À long terme, un taux aussi élevé d'humidité endommage tous les équipements électroniques et occasionne également un inconfort pour ceux qui y travaillent;

ATTENDU QU' Après avoir fait analyser le problème d'humidité par la compagnie Servisys, qui a fait l'installation des unités de ventilation lors de la rénovation, cette dernière recommande d'ajouter des serpentins dans les unités existantes pour contrôler le taux d'humidité;

ATTENDU QUE M. Joël Chagnon croit qu'il serait important de remédier au problème d'humidité pour éviter d'avoir d'autres frais, à court et moyen termes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du SSI, accepte la soumission de Servisys au montant de 20 518 \$, plus taxes, soit un montant de 23 590.57 \$, taxes et installation incluses. Que ce montant soit assumé par le règlement d'emprunt 16-896, pour la caserne.

Adopté

20.10.19.2

Vente de la rétro-caveuse John Deere 410J.

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé des soumissions pour certains équipements des travaux publics qui devaient être vendus;

ATTENDU QUE Trois personnes se sont procuré les documents d'appel d'offres mais que seul Claude Papineau a déposé une soumission.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la vente de la rétro-caveuse John Deere 410 J à M. Claude Papineau au montant de 15 000 \$ plus taxes, soit un montant total de 17 246.25 \$, taxes incluses.

Adopté

20.10.19.3

Appropriation du surplus accumulé non-affecté.

ATTENDU QUE Des travaux d'urgence ont dû être effectués à la Maison de la culture de Waterloo, lesquels n'avaient pas été budgétés en 2020;

ATTENDU QUE Le directeur du service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications a déposé une demande de subvention auprès de Patrimoine Canada et que cette demande est restée lettre morte;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réparation de la toiture de l'aréna ont dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet;

ATTENDU QUE Les coûts des travaux de réparation de la rue Allen-Est ont également dépassé le montant de l'emprunt dédié à cet effet.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise la Trésorière à affecter un montant de total de 529 135.44 \$ du surplus accumulé non-affecté pour pallier aux dépenses ci-après ventilées :

- Travaux Maison de la culture : 306 059.38 \$;
- Travaux de réparation de la toiture de l'aréna : 20 307.46 \$;
- Travaux de réparation de la rue Allen-Est : 202 768.60 \$.

Adopté

20.10.19.4

Directive de changement #2 – Parc des Générations.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes d'une résolution passée le 14 juillet 2020, a octroyé à Excavation Désourdy Inc. le mandat du drainage du parc des Générations pour un montant de 127 548.82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le positionnement de l'installation d'un puisard a dû être modifié sur 12 mètres (mémo 897) ce qui a généré un coût supplémentaire de 841.96 \$;

ATTENDU QUE L'égout sanitaire a dû être reconfiguré pour respecter la pente requise (mémo 899) ce qui a apporté un coût de 1 286.95 \$;

ATTENDU QUE La quantité de bitume a dû être révisée à la hausse ce qui apporte un coût supplémentaire de 742.36 \$;

ATTENDU QUE Les quantités de mise en forme et de pavage ont été dépassées de 25 mètres carrés, un ajustement au bordereau a dû être fait tel que ci-après :

Mise en forme ajustement des quantités 25 m ²	107.75 \$
ESG-10 Ajustement des quantités 25 m ²	401.50 \$
ESG-14 Ajustement des quantités 25 m ²	521.25 \$

ATTENDU QUE Le faussé projeté a dû être reconfiguré, à la demande du directeur des travaux publics, sur une distance de plus de 45 mètres pour permettre un meilleur écoulement des eaux ce qui a apporté un ajout au contrat de 197.12 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la directive de changement #2 au coût de 4 712.70 \$, taxes incluses, à être payée à Excavation Désourdy Inc.

Adopté

20.10.20

Adjudication de contrat

20.10.20.1

Aménagement du bassin de rétention Acosta.

ATTENDU QUE Le développement domiciliaire Acosta connaît un avancement rapide;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu d'aménager le bassin de rétention afin de rendre conforme ce développement domiciliaire;

ATTENDU QUE Paysagement Pinnacle Landscaping a déposé une offre de service au montant de 45 121.86 \$, taxes incluses pour ces ouvrages.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Pierre Brien
Et résolu à l'unanimité :

Le Conseil municipal accepte la soumission de Paysagement Pinnacle Landscaping au montant de 45 121.45 \$, taxes incluses, à être assumé par le surplus accumulé non-affecté.

Adopté

20.10.21

Ressource humaines

20.10.21.2

Embauche d'un brigadier.

ATTENDU QUE Le Service de sécurité incendie, responsable de la gestion des brigadiers, n'a pas de banque de noms pour du remplacement pour le poste de brigadier;

ATTENDU QUE Conséquemment à la pandémie de COVID-19, le risque d'absence pour maladie affecterait grandement ce service;

ATTENDU QUE Nous devons assurer la sécurité des enfants en prévoyant un remplacement au poste de brigadier en cas d'absence;

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie est allé en appel de candidatures et qu'un seul candidat a répondu à l'appel.

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Normand Morin
Et résolu à l'unanimité :

Le Conseil municipal, sur recommandation du directeur du SSI, accepte l'embauche de M. Bruno Forand comme brigadier sur appel
Adopté

20.10.22

Questions du public

Le public a été invité à soumettre ses questions
Aucune question.

20.10.23

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 14 octobre 2020 est levée à 17h58.

Maire

Greffier